

**Mairie du 8<sup>ème</sup>  
Arrondissement**

**VILLE DE LYON  
Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**du 16 Mai 2018**

Le mercredi 16 mai 2018 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 11 mai 2018 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

**APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, Franck HEURTREY, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, LEFAOU Michel, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

**Excusés pouvoir** : Mmes & MM : MATARFI Karim, PELAEZ Louis, BOUDOT Christophe,

**Excusés** : Mmes & MM : RUNEL Sandrine, BONNIEL CHALIER Pascale, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia,

**Absents** : Mmes & MM : MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

# Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement

## Conseil d'Arrondissement

Mercredi 16 mai 2018



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.



**M. LE MAIRE.-** Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer notre Conseil d'Arrondissement.

Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

*(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)*

**M. LE MAIRE.-** Merci. Nous avons le quorum, nous allons donc commencer ce Conseil d'Arrondissement.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des demandes de parole, des demandes de modification ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. Compte Administratif 2017

3. Décision modificative n° 1

**M. TOURNEBIZE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je vais présenter en même temps le compte administratif et la décision modificative qui va suivre.

Il s'agit du compte administratif de l'exercice du budget 2017 qui se solde par un excédent net de 2 166,58 €. Si vous consultez le compte administratif vous vous rendrez compte que nous avons utilisé la plupart des crédits ouverts, tel que cela était prévu dans le budget primitif et nous nous retrouvons donc avec un solde de 2 166,58 € qui sera affecté, dans la décision modificative que nous aurons à voter également, au nettoyage des vitres de la Mairie.

Je vous demanderai donc, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver ce compte administratif de l'exercice 2017.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*)

*(M. le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.)*

**M. COHADE.**- Mes chers collègues je vais mettre aux voix ce compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité. Merci.

*(Retour de M. le Maire.)*

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des demandes de parole sur la

décision modificative n° 1 ? (Non)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**4. 28172 – Programmation financière 2018 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés. Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 250 euros – Direction du Développement Territorial**

**M. HEURTREY.-** C'est une délibération qui est relative aux jardins partagés et à l'attribution de subventions aux structures qui développent et qui animent ces jardins.

Dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, qui est l'un des plus dynamiques en la matière et qui dispose du réseau de jardins le plus dense de la ville de Lyon, cinq structures s'occupant de quatre jardins partagés sont concernées par cette délibération :

- Le Jardin Pré Sensé, avec le centre social des États-Unis et le collectif du Pré Sensé ;

- L'Association Les Arômes du 8<sup>ème</sup> qui est située route de Vienne et qui va d'ailleurs être amenée à évoluer ;

- La Rose de Mermoz avec l'accompagnement de la structure IDEO ;

- Le Jardin Pré Santy avec l'accompagnement réalisé par EUREQUA.

Ces jardins permettent bien évidemment aux habitants de partager un lieu pour des activités de jardinage, mais bien au-delà ces jardins permettent de développer du lien social dans les quartiers en

offrant des moments d'échange entre jardiniers et en renforçant la vie collective.

Vous noterez que les fonds alloués le sont sur deux délégations, Économie Sociale et Solidaire et Politique de la Ville. Beaucoup des jardins du 8<sup>ème</sup> sont situés en zone politique de la Ville et contribuent aux objectifs de cohésion sociale, de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie.

Enfin, ces jardins, par la culture des fleurs, des plantes, des arbres, permettent de préserver la biodiversité et de maintenir dans un environnement très urbain des îlots de verdure qui sont toujours appréciés et recherchés.

Je terminerai en indiquant que cette délibération prévoit également une subvention pour l'Association Le Passe Jardins qui est une association lyonnaise dont le siège est dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement et qui accompagne et anime avec succès le réseau de jardins sur l'ensemble de la ville.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**5. 28160 – Programmation financière 2018 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion locale et urbaine de proximité) Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 270 700 euros – Direction du Développement Territorial**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Il s'agit d'adopter un certain nombre de subventions dans les domaines de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et sur le lien du volet social.

Je vous épargnerai le rappel sur le cadre du contrat de ville puisque cela fait maintenant depuis quelques années que ce contrat est mis en place et que nous votons assez régulièrement des subventions dans ce domaine-là.

Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous sommes concernés par cinq actions, pour un montant de 52 000 euros :

- MJC Laënnec Mermoz pour la concertation et le développement d'un nouveau lieu convivial sur l'espace du Clos Rigal ;

- MJC Monplaisir / Espace des 4 vents pour un projet d'animation et de développement sur le quartier du Grand Trou et plus particulièrement sur la cité Albert Laurent : animation de proximité et mise en œuvre du nouvel équipement associatif et du projet d'animation pour tous publics avec une priorité auprès des publics éloignés enfance, jeunesse et jeunes adultes 16-25 ans ;

- IFRA, dans le cadre du Pôle linguistique de proximité, pour une meilleure maîtrise du français ;

- Emmaüs Connect, avec une action qui permet de réduire la fracture numérique ;

- Escalé Création La Coursive d'entreprises, avec une opération autour d'une Coopérative Jeunesse qui permet à des jeunes du 8<sup>ème</sup> arrondissement de créer une entreprise éphémère et de la gérer de A à Z pendant la période estivale.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de voter favorablement.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**6. 27965 – Dénomination d'une voie nouvelle « rue Chantal Sandrin » à Lyon 8<sup>ème</sup> - Direction Déplacements Urbains**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

C'est avec une certaine émotion que je vous présente cette délibération. Il y a quelques mois, notre collègue, notre amie, Chantal SANDRIN, nous quittait, sans faire de bruit, sans faire de vague, à l'image de sa vie et en laissant un vide important autour de nous.

Chantal avait rejoint notre Conseil en 2014. Ce n'était pas le fruit du hasard pour cette fervente défenseur de la République et de ses valeurs, également grande militante associative, notamment dans son quartier du Grand Trou et du Moulin à Vent.

Discrète, elle était toujours présente pour aider les autres et son engagement pour l'intérêt collectif n'a jamais failli.

C'est pour toutes ces raisons que Monsieur le Maire vous avez proposé de dénommer la voie nouvelle entre la route de Vienne et la rue de Montagny, « rue Chantal Sandrin ».

Monsieur le Maire, cher Christian, au nom de tous je tiens à vous remercier pour cette proposition.

Chantal, toi qui aimais tant le bleu, à en porter jusqu'au

bout de tes ongles, voilà ton nom couché à jamais sur une plaque bleue de nom de rue, en ta mémoire.

Mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement pour la dénomination de la nouvelle voie entre la route de Vienne et la rue de Montagny, « rue Chantal Sandrin ».

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**7. 28167 – Attribution de subventions pour un montant total de 62 800 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives locales – Direction du Développement Territorial**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Le monde associatif concourt largement à l'animation des territoires et des quartiers, c'est pourquoi la Ville de Lyon a une politique volontariste de soutien des associations.

Dans ce cadre-là, nous avons sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement le soutien à trois associations :

- Centres sociaux États-Unis et Maurice Langlet pour l'accompagnement du projet « Maison du Peuple » ;

- L'Accorderie pour un soutien à la création d'un espace de vie sociale qui sera sur le quartier des États-Unis ;

- La MJC Laënnec Mermoz pour une action de repérage de

spectacle « jeunes publics ».

Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**8. 28161 – Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 38 000 euros – Direction du Développement Territorial**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre du contrat de ville, en vue de développer les liens sociaux, le vivre ensemble et toutes les formes de solidarité, la Ville de Lyon et les partenaires ont constitué des fonds réservés aux petites associations et collectifs d'habitants intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour qu'ils mènent des actions.

Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous sommes concernés pour deux FAL :

- Pour le fonctionnement du collectif Le Renouveau Pressensé qui fait un travail assez important sur la résidence Alliade éponyme et qui prévoit la réalisation de plusieurs projets pour l'année 2018 avec notamment des vide-greniers, un loto et la fête des voisins et

également à destination des plus jeunes, des après-midi récréatives et éducatives.

- Un autre projet porté par les États en Fête, Enfants phare, il s'agit à travers la musique de faire construire aux enfants de 8 à 15 ans leur propre instrument de musique à partir d'objets de récupération et de créer un spectacle qui sera réalisé le 13 juillet.

Nous avons également des FIL :

- Avec l'association Vivre Ensemble pour son travail autour des rencontres entre les habitants et les associations pour découvrir de nouveaux lieux en dehors de Mermoz et notamment des lieux de culture.

- La SELGT et sa traditionnelle Fête du Vent, qui se déroulera comme chaque année au Clos Layat (le 10 juin).

- Le collectif des Flous Furieux, collectif de photographes qui permet de créer du lien entre les résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé Carré Sésame, les habitants de la cité Albert Laurent ainsi que les partenaires professionnels et amateurs.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ces demandes de subventions.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**9. 28236 – Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2018 – Approbation de conventions types – Direction des Événements et Animations**

**Mme STEFANI JACOB.**- Comme chaque année depuis

2002, la Ville de Lyon a proposé dans les neuf arrondissements de Lyon près de 350 rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public.

Un programme complet des manifestations estivales, intitulé « Fêtons l'été » sera distribué au public. Il intégrera ces rendez-vous gratuits, mais aussi plus largement les manifestations et expositions organisées par les institutions de Lyon, ainsi que les événements majeurs organisés du 21 juin au 2 septembre.

Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement :

- Institut Lumière, L'Été en cinémascope, place Ambroise Courtois ;

- Association En route mauvaise troupe qui va faire une pièce de théâtre pour les petits « Léo le petit robot », dans le parc de la mairie du 8<sup>ème</sup> ;

- Association Cendres d'ailes qui proposera « Vibrations » dans le jardin de l'Institut Lumière ;

- C'est pas des manières, Le Bal des Fidjis, place Belleville ;

- Compagnie Waaldé, « L'homme qui plantait des arbres », place Ambroise Courtois.

Je regarde Anne AUZIAS, tu vois que cette année on est allé quand même du côté du jardin de la Mairie et de la place Belleville. Je propose toujours les lieux et après ce sont les compagnies qui choisissent en fonction de leurs nécessités.

Si cette programmation vous convient, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de l'approuver.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur

ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**10. 28235 – Arrondissements en fête – Subventions aux associations – Approbation de conventions types – Direction des Événements et Animations**

**Mme STEFANI JACOB.**- Pour le 8<sup>ème</sup>, nous avons la Fête de quartier de Monplaisir qui aura lieu cette année le 23 juin, par le Comité des Fêtes de Monplaisir qui dynamise le quartier de Monplaisir en organisant régulièrement des manifestations et qui accompagne également les autres associations du quartier dans la mise en place des animations.

Il y aura plusieurs activités : des jeux géants, des jeux traditionnels et insolites en bois pour les enfants dans le jardin de l'Institut Lumière, ainsi qu'un repas de quartier. En 2017 on avait eu 4 000 personnes, nous allons essayer de faire mieux en 2018.

La subvention prévue est de 2 000 euros.

Ensuite, nous avons de nouveau la Fête du vent par la SELGT, qui organise une fête au Clos Layat. Cette fête se développe de plus en plus depuis l'ouverture du jardin donc nous souhaitons également les solliciter. Ils collaborent avec l'espace des 4 vents et ils vont proposer des activités très diversifiées sur cette fameuse thématique du vent et les perspectives du développement durable.

Cette année, ils seront axés principalement sur la petite enfance, avec des animations, des ateliers créatifs, etc., ainsi que bien sûr un repas de quartier et un spectacle pour clore la journée. Cela se tiendra le 23 juin.

La Ville souhaite les soutenir à hauteur de 1 000 euros.

Si ce soutien vous convient, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de l'approuver.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**11. 28173 – Programmation financière 2018 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 284 800 euros – Direction du Développement Territorial**

**Mme STEFANI JACOB.**- Il s'agit dans ce cadre de réduire les inégalités territoriales sur le territoire lyonnais au niveau de la culture. Le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise organise la territorialité de l'action publique et formalise les modalités de son adaptation aux enjeux de développement des territoires et donc cela permet effectivement de renouveler l'engagement des principales politiques publiques permettant de concourir à la réduction des inégalités territoriales en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention sur la délinquance, l'habitat et le cadre de vie.

Au titre du volet de la programmation 2018 du volet culture, nous avons différentes actions :

- Un Grand Orchestre des musiques d'ailleurs qui est porté par le maître d'ouvrage Coin coin Production. Il s'agit d'un programme d'ateliers musicaux pour des amateurs et volontaires de quartiers prioritaires pour intégrer le "GOMA" Grand Orchestre des Musiques

d'Ailleurs. Le soutien serait de l'ordre de 6 600 euros.

- Théâtre du Grabuge, c'est une action qui vient de se terminer et j'espère que tout le monde ici est allé à Mermoz voir ce Cabaret citoyen itinérant. C'était la deuxième étape du Cabaret citoyen : processus artistique participatif et pluridisciplinaire autour de la thématique de la richesse de nos identités plurielles, qui aboutira à la création du spectacle participatif "Alter égaux #2018" à la Maison de la Danse au mois d'octobre. C'est une co-création avec l'équipe de théâtre, les habitants et les différentes associations du 8<sup>ème</sup>. La hauteur du soutien est de 25 000 euros.

- Festival Acordanse, qui se tiendra le premier mercredi et le premier jeudi de juillet. C'est un événement festif récurrent à Mermoz puisque cet événement fête cette année ses dix années d'existence. La manifestation sera articulée en trois temps : un temps convivial et populaire ciblé sur les enfants avec des animations diverses, une soirée de battle avec des groupes de hip-hop lyonnais et d'ailleurs, une soirée proposant différents shows. La hauteur de l'accompagnement est de 16 000 euros.

- Cocotte-minute : il s'agit d'accompagner les pratiques amateurs des habitants du 8<sup>ème</sup> arrondissement par la réalisation collective d'un projet vidéo, sous forme d'une web série qui s'appelle cette année Hot Dog, dont j'ai vu les épisodes et dont nous attendons la suite avec beaucoup d'impatience parce que c'est très bien fait. La hauteur de l'accompagnement est de 5 500 euros.

- Les États en Fête, Soirée éclatante aux États : Nous sommes à la troisième année de ce feu d'artifice que nous avons souhaité organiser dans le quartier des États-Unis autour de la thématique de la citoyenneté, du développement durable et de la musique, en utilisant le support culturel pour fédérer autour d'un projet

commun les différents intervenants du quartier. Il y aura un repas partagé et solidaire, un Dj et en fin de soirée le feu d'artifice. C'est porté par les États En Fête et l'accompagnement est à hauteur de 14 000 euros.

- À Langlet Santy, une action de la compagnie Me We, qui s'appelle « Au regard de la justice ». Construction d'une vidéo avec un groupe de jeunes du quartier, sur la question de la citoyenneté. Problématique d'éducation à l'image et de valorisation de publics jeunes, apprentissage aux pratiques numériques. Restitution finale dans une structure culturelle. L'accompagnement est à hauteur de 5 000 euros.

- Toujours à Langlet Santy, la compagnie "la parole de" avec « Le printemps en poésie » qui est un projet interculturel et intergénérationnel, qui s'est tenu il y a peu de temps. C'est un temps festif et poétique au printemps, dans l'espace public, avec les habitants et les acteurs locaux, des ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires (musique, théâtre, danse, écriture, chant) en amont avec différents publics et associations pour construire des animations culturelles autour de la langue, de l'interculturalité et de la poésie. L'accompagnement est à hauteur de 5 000 euros.

- Le CRAP qui est l'Orchestre National Urbain de Lyon, qui vient d'arriver dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Nous allons essayer de faire un partenariat avec cette association afin de faire un travail social et culturel auprès de jeunes pratiquants musiciens, fréquentant les structures socio-éducatives, mais n'ayant pas toujours un accès à un enseignement supérieur. En l'occurrence la première action va se faire au centre social des États-Unis.

L'idée motrice est de développer un travail sur la transversalité des esthétiques musicales différentes afin d'amener les jeunes à se rencontrer et mieux vivre ensemble. Il doit y avoir également

une restitution la soirée du 13 juillet.

L'accompagnement est à hauteur de 4 000 euros.

- Moulin à Vent, le Bloffique Théâtre qui a une action qui s'appelle « République la libre ». Après trois années de résidence dans le quartier, spectacle déambulatoire dans un immeuble de la résidence Albert Laurent, avec des professionnels et des habitants afin de partager la langue autrement, de modifier le regard des habitants sur un lieu quotidien. Il y aura un jeu de piste poétique (installations plastiques dans le quartier) et des ateliers de pratique, ouverts et avec des habitants, en amont du spectacle. L'accompagnement est à hauteur de 8 000 euros.

- MJC Monplaisir, antenne de Moulin à Vent, l'espace des 4 vents, qui va organiser un ciné plein air, c'est une nouvelle action. On va diffuser des films étrangers durant l'été, sur 4 soirées, sur des thématiques interculturelles, dont une diffusion en plein cœur de la résidence Albert Laurent, et d'autres dans le quartier (Clos Layat...). C'est très participatif, c'est porté par l'Espace des 4 vents, le Comité de locataires, la SELGT et construit avec des habitants (Conseil citoyen) et notamment les jeunes côtoyant la MJC et ceux repérés par l'animateur 16-25. L'accompagnement est à hauteur de 5 000 euros.

Si ces propositions vous agréent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les accepter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette présentation complète ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**12. 28200 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre**

**emprunts d'un montant total de 3 415 249,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 70 à 78 rue Marius Berliet à Lyon 8<sup>ème</sup> – Direction Générale des Services – Direction des Finances**

**Mme SAKER.**- Monsieur le Maire, chers collègues.

Afin de réaliser une opération d'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 70 à 78, rue Marius Berliet, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes sollicite la Ville de Lyon pour une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 415 249,00 €.

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables en contrepartie de cette garantie.

Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 858,21 m<sup>2</sup>.

Je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**13. 28015 – Lyon 8<sup>ème</sup> – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association « Les Restaurants du Cœur » de locaux sis 56, 58 cours Albert Thomas à Lyon 8<sup>ème</sup> – EI 8255 – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance**

**Mme SAKER.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

La convention de mise à disposition arrive à échéance le 31 mai 2018. Il vous est donc demandé d'approuver le renouvellement de cette convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône », dont le siège social est situé sur notre arrondissement, 56-58 cours Albert Thomas.

Par la mise à disposition de ces locaux, notre municipalité poursuit ainsi son soutien aux actions de l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône » en faveur de nos concitoyens les plus démunis.

Je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

**14. 28175 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, pour un montant total de 68 500 euros – Exercice 2018 – Direction du Développement Territorial**

**Mme SAKER.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

L'investissement de la Ville de Lyon pour la promotion de l'égalité femmes-hommes n'est plus à démontrer, que ce soit au niveau des actions ou des initiatives qu'elle mène elle-même ou par son soutien aux associations.

Pour rappel la Ville de Lyon avait déjà signé en 2012 la

« Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ». Elle a également initié deux Plans d'action en simultané en 2012 et 2016.

Afin de poursuivre cet engagement pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, je vous propose, mes chers collègues, de soutenir des initiatives développées par plusieurs associations en votant favorablement cette subvention de fonctionnement de 60 500 euros.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**15. 28265 – Participation financière à la production de logement social. Autorisation de signature de conventions. Adaptation de l'opération 60059005. Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016 – Direction de l'Aménagement Urbain**

**Mme SAKER.**- Monsieur le Maire, chers collègues.

Face à l'attractivité de son territoire, la Ville de Lyon a une politique ambitieuse en faveur de l'habitat par sa participation financière. Notre municipalité contribue ainsi à la réalisation de l'objectif de production de logements conventionnés inscrits dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Il vous est proposé dans ce rapport de donner votre accord pour de nouvelles subventions pour 58 opérations d'acquisition-amélioration, de construction neuve ou en VEFA comptant 876 logements dont :

- 437 logements financés en Prêt locatif à Usage Social (PLUS) ;
- 416 logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
- 23 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS).

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés principalement par 4 opérations :

- Route de Vienne par Alliade Habitat, 33 logements en PLUS et 12 en PLAI, pour un montant de 256 483 € ;
- Route de Vienne, par Dynacité, 10 logements en PLUS et 5 en PLAI, pour un montant de 75 066 € ;
- Rue Marius Berliet, par Immobilière Rhône-Alpes, pour un logement en PLUS, pour un montant de 6 559 € ;
- Route de Vienne, par SCIC Habitat, 33 logements en PLUS et 12 en PLAI, pour un montant de 241 330 €.

Je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Je croyais qu'il y avait une cohérence dans les votes.

**M. GUILLAND.**- Vous n'écoutez pas le nombre de fois où je prends la parole en Conseil d'arrondissement. Il y a une cohérence effectivement dans tous nos votes sur les logements sociaux.

Contrairement à ce que vous essayez de faire croire, nous ne sommes absolument pas contre le logement social et l'ensemble de nos votes, que ce soit en Conseil d'arrondissement ou en Conseil

municipal, peut en attester.

En revanche, depuis le début de ce mandat, que ce soit au Conseil d'arrondissement ou au Conseil municipal, nous appelons de nos vœux d'une part une transparence sur l'implantation géographique de ces logements sociaux et, d'autre part, d'éviter la concentration de ces logements. Comme vous le savez, plus de la moitié des logements sociaux construits le sont dans des arrondissements qui ont déjà des taux de logements sociaux largement supérieurs à ceux imposés par la loi. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre le dossier 28200 puisqu'ils s'implantent là où le taux est déjà supérieur à 25 %, mais d'une façon générale nous ne votons pas contre.

Cette explication, Monsieur le Maire, je l'ai déjà donnée je pense une bonne dizaine de fois depuis le début du mandat.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

Nous ne faisons que respecter la loi. Quand vous avez la construction d'un ensemble de logements, il y a un taux à respecter. M. LE FAOU a fait en sorte que le 8<sup>ème</sup> arrondissement pourra faire un peu moins que les autres, mais on respectera la loi parce que nous sommes des républicains et quand on est majoritaire, on a moins droit aux états d'âme.

Monsieur LE FAOU, vous avez demandé la parole ?

**M. LE FAOU.**- Juste un petit complément sur ce sujet. Pour ceux qui ont une lecture attentive de la révision actuelle du Plan local de l'urbanisme et de l'habitat il ne leur aura pas échappé que sur les deux arrondissements de Lyon qui sont au-delà du seuil des 25 %, nous n'avons pas renforcé les obligations en la matière et qui plus est, sur le 8<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup>, nous excluons de fait pour l'avenir les obligations de construction de logement social sur un certain nombre de quartiers de

ces deux arrondissements pour tenir compte de la réalité du terrain et de la réalité de la présence d'un certain nombre de logements conventionnés sur ces territoires.

Nous proposons même dans le cadre d'un avis formulé par la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement dans le cadre de cette révision générale, d'étendre le périmètre d'exclusion de logements conventionnés, notamment sur le secteur bordant Langlet Santy et donc de ne pas soumettre à cette obligation de secteur de mixité sociale un certain nombre de quartiers sur notre arrondissement. Cela comprend les quartiers de Mermoz et sur le pourtour du quartier de Mermoz, Langlet Santy, États-Unis et Moulin à Vent.

Si on regarde la cartographie dans le détail, cela montre qu'une bonne partie de notre arrondissement ne sera pas soumise à cette obligation en matière de production de logements conventionnés et donc cela permettra une meilleure répartition à l'échelle de l'arrondissement ainsi qu'au niveau de la ville parce que sur les autres arrondissements les obligations seront renforcées et seront portées à 30 %.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.**- Je remercie M. LE FAOU pour la présentation des futures orientations du PLU qui répondent point pour point à ce que nous demandons depuis trois ou quatre ans. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'évolution du PLU.

**M. LE MAIRE.**- On prend acte.

D'autres demandes de parole ? (*Non*).

**16. 28212 – Application enform@Lyon – Aménagement d'aires de fitness – Opération 60046573 – Lancement de l'opération et**

**affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004 –  
Signature d'une convention d'offres de concours – Direction  
des Sports**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,  
Mesdames, Messieurs.

Il s'agit de compléter un dispositif pour lequel nous avons déjà eu à nous prononcer précédemment. C'est un dispositif qui est composé à la fois d'aires de fitness et surtout d'une application gratuite pour smartphone qui permet de proposer des parcours de santé et des parcours sportifs adaptés à tous les niveaux, de la simple balade familiale au trail urbain sportif.

Ce projet, initié en 2017, poursuivra son développement de 2018 à 2020, au rythme de quatre nouveaux secteurs géographiques par an.

Il est proposé d'allouer le budget pour pouvoir acquérir les aires de fitness, la gestion et la maintenance de l'application et également de signer une convention avec AG2R qui participera financièrement à la mise en place et au déploiement de cette application.

Je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ?

Madame RABATEL.

**Mme RABATEL.**- C'est juste pour signaler que dans enforme@Lyon il y a aussi des parcours qui sont dédiés et ouverts aux personnes en situation de handicap. Ce sont des parcours qui sont pensés pour ces personnes.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**17. 28204 – Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association « Spirit Academy Cheer & Dance » pour l'organisation de l'Open International SACD de Lyon Cheerleading et Dance le 2 juin 2018 au Palais des Sports à Lyon 7<sup>ème</sup> – Direction des Sports**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Il s'agit d'attribuer une subvention à une association dynamique, l'association « Spirit Academy Cheer & Dance » qui organise chaque année l'« Open International SACD de Lyon de cheerleading & dance ».

La 8<sup>ème</sup> édition s'est déroulée le 20 mai 2017 au Palais des Sports de Gerland. Elle a regroupé 23 clubs participants, soit 658 athlètes et attiré environ 800 visiteurs.

L'association organisatrice est une association qui est à la pointe sur cette discipline. C'est l'une des rares associations françaises qui propose dans ses championnats des places pour le championnat du monde qui est organisé aux USA.

Je vous demande de bien vouloir approuver la subvention de 1 500 euros à l'association pour l'organisation de cette manifestation.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

*(Non)*

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui

s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**18. 28248 – Lyon 8<sup>ème</sup> – Caducité de la cession consentie par la délibération n° 2013/5300 du 8 avril 2013 initialement au profit de la SCI Albert Thomas des parcelles AE 94 et AE 96 et cession à titre onéreux au profit du SDC de l'immeuble Carré Lumière de la parcelle AE 94 n° EI 08 068 – n° inventaire 08068 T 002 02 – Direction Centrale de l'Immobilier**

**Mme BACHA-HIMEUR.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Par délibération d'avril 2013, la Ville de Lyon a consenti auprès de la SCI 130 cours Albert Thomas, la cession de deux parcelles.

Il est rappelé que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement au 150 cours Albert Thomas à Lyon 8<sup>e</sup> où est actuellement logé le Centre International de Recherche sur le Cancer. C'est une parcelle contiguë à la parcelle du 130 cours Albert Thomas où il a été réalisé une résidence de 120 logements pour étudiants. Il a été nécessaire d'adosser la résidence au bâtiment existant du CIRC, implanté à 30 centimètres de cette limite. Il avait été approuvé en 2013 la cession du mur mitoyen séparant les deux propriétés.

Parallèlement, par délibération en 2016, il a été procédé à la cession à titre gratuit en faveur de la Métropole de Lyon, de trois parcelles de terrain sises 65 bis et 67 bis rue Feuillat, constituant l'emplacement réservé n° 13, nécessaire à l'élargissement de la voirie, d'une superficie de 165 m<sup>2</sup>.

La réitération de la cession par acte authentique en faveur de cette SCI n'a pas pu intervenir avant la constitution de la copropriété et avant l'intégration de cette parcelle dans le domaine public de voirie métropolitain, il est proposé de prendre acte de la caducité de cette

vente, d'une contenance totale de 11 m<sup>2</sup> au profit de la société SCI Albert Thomas.

À la demande de la SCI Albert Thomas, la régularisation foncière de ce dossier peut s'effectuer au profit du syndicat des copropriétés (SDC) de l'immeuble Carré Lumière, désormais le nouveau propriétaire, en lieu et place de la SCI 130 cours Albert Thomas.

Il vous est proposé de voter :

- la résiliation de la convention de la mise à disposition entre la SCI 130 cours Albert Thomas et la Ville de Lyon ;

- la caducité du projet de cession consentie par délibération précédente ;

- la cession de la parcelle de 10 m<sup>2</sup> située au 65 rue Feuillat à Lyon 8<sup>ème</sup>, au profit de l'immeuble Carré des Lumières.

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**19. 28246 – Lyon 8<sup>ème</sup> – Cession à titre onéreux d'une bande de terrain de 4 m<sup>2</sup> au profit de la SCI NOAHO située 149 rue des Hérideaux – EI 08 306 – Numéro d'inventaire 08306T001-02 - Direction Centrale de l'Immobilier**

**Mme BACHA-HIMEUR.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Aux termes d'un acte en date de décembre 2015, la Ville de Lyon est devenue propriétaire d'un tènement de 4 966 m<sup>2</sup> composé par les parcelles cadastrées sous les numéros 80, 105, 107, 109, 139, 143, 144 de la section BY, identifié pour accueillir la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Sur la parcelle contiguë à la parcelle BY 109, la société SCI NOAHO, propriétaire d'une parcelle partiellement bâtie, a fait procéder aux travaux de fermeture de la partie conservée de la grande halle en alignement sur la rue Marius Berliet, de la rue Saint-Agnan.

Après l'achèvement des travaux, il a été constaté que l'alignement du mur pignon avec la poutre métallique de la charpente existante a modifié matériellement la limite de propriété initialement définie lors du découpage parcellaire.

Il s'agit donc d'une cession à titre onéreux d'une bande de terrain de 4 m<sup>2</sup> au profit de la SCI NOAHO, pour régulariser cette anomalie. Le prix est fixé à 200 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole pour 4 m<sup>2</sup> ? (*Non*)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**20. 28243 – Lyon 8<sup>ème</sup> – Prorogation de la convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon et relative à la mise à disposition à titre gratuit du tènement sis 19 rue Paul Cazeneuve pour l'exploitation d'un collège – EI 08 292 – N° d'inventaire 08292 T 001 - Direction Centrale de l'Immobilier**

**Mme BACHA-HIMEUR.-** La Ville de Lyon est propriétaire de biens immobiliers situés 19 rue Paul Cazeneuve acquis en 2008, d'une superficie d'environ 5 597 m<sup>2</sup>.

Par délibération en 2016, vous avez accepté, par convention, la mise à disposition de ce tènement au profit de la Métropole de Lyon pour la réalisation d'un collège dans l'attente d'une régularisation foncière.

Cette régularisation, qui s'effectue par voie d'échange de biens, n'ayant pas pu être réalisée dans le délai initialement fixé au 30 juin 2018, il apparaît nécessaire de proroger la convention signée en 2016 pour une durée de six mois, afin de finaliser le transfert de propriété entre les deux collectivités.

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non)

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**21. 28171 – Programmation 2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros – Direction du Développement Territorial**

**M. PEREZ.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme chaque année, il vous est demandé d'approuver l'attribution de subventions accordées à différentes structures agissant

dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, signée le 10 décembre 2014 avec l'État et le Conseil général du Rhône, et qui constitue le programme de travail du CLSPD pour 5 ans (2014-2018).

Ces structures s'engagent à concentrer leurs efforts dans les domaines suivants :

1. La prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12-25 ans exposés à la délinquance.
2. La prévention de la récidive.
3. Les actions de prévention en milieu scolaire.
4. La médiation sociale et citoyenne.
5. L'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes.
6. La justice de proximité et l'accès au droit.

La présente délibération porte sur 17 projets pour un montant total de 179 926 euros.

Je vais me limiter à évoquer trois actions. Deux concernent la médiation scolaire :

- AMELY, médiation scolaire par les pairs, avec une éducation à la citoyenneté, concernant le collège Grignard et les écoles dépendant de son secteur (Pasteur et Jean Macé). Cette année ce sont les élèves du collège Grignard qui ont été formés à cette médiation scolaire.

- Agence Lyon Tranquillité Médiation ALTM, avec un médiateur social intervenant en milieu scolaire au collège Longchambon et les écoles primaires Giono et Fournier.

Mon collègue Franck LEVY et moi-même avons assisté lundi après-midi en mairie à la remise par ALTM d'un certificat de formation à la médiation par les pairs à 9 jeunes de CM1 et de CM2 de l'école Fournier, en présence de l'Inspecteur d'académie.

Autre domaine d'intervention, l'accès au droit :

- AMELY, qui intervient notamment dans le cadre du groupe de travail conflits de voisinage, créé le 14 juin 2016 en mairie du 8<sup>ème</sup>. AMELY tient deux permanences, une au centre social des États-Unis et une autre au local municipal associatif de la rue Antoine Lumière.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

*(Non)*

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**22. 28261 – Attribution de subventions pour un montant de 13 400 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

**M. AUZAL.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La diversité des activités sédentaires et non sédentaires qui anime la vie des quartiers et qui contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais est assurée par des associations de professionnels.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit de :

- L'Association « Mon marché, Mon plaisir » qui est une association qui anime le marché de la place Ambroise Courtois et qui participe donc à la dynamique du quartier.

Pour l'année 2018, l'association "Mon Marché, Mon Plaisir" prévoit :

- la semaine de la Gastronomie,
- le Beaujolais nouveau,
- la fête des agrumes en collaboration avec le marché de gros Lyon-Corbas,
- à Pâques la chasse aux œufs pour les enfants,
- saveur du printemps,
- Festival Lumières, carnaval...

Le budget prévisionnel 2018 du programme de valorisation du marché place Ambroise Courtois est de 8 345 €, porté par l'association « Mon Marché, Mon Plaisir ».

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association « Mon Marché, Mon Plaisir » une subvention de 2 000 €, qui est égale à la subvention que nous avons allouée l'année dernière.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

*(Non)*

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**23. 28170 – Programmation financière 2018 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 674 964 euros - Direction du développement Territorial**

**Mme EVA.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La ville de Lyon comptait, à la fin du mois de décembre 2017, 48 168 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La zone d'emploi de Lyon se maintient globalement à un niveau plus favorable que les autres grands territoires comparables, la majorité des autres grandes villes françaises approchant ou ayant dépassé le seuil des 9,5 %.

Malheureusement cette reprise économique ne se traduit pas pour tous comme un accès à l'emploi pérenne, notamment pour les jeunes. Les personnes de 50 ans et plus subissent une plus forte augmentation de la demande d'emploi que les autres tranches d'âge et la part des publics habitant les quartiers relevant de la politique de la ville reste surreprésentée, c'est pourquoi l'emploi et l'insertion restent au cœur des priorités de l'exécutif municipal.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon, pour conduire sa politique en matière d'emploi, s'appuie sur deux structures :

- la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon,
- la Mission locale de Lyon.

La Ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la MDEF et la Mission locale car c'est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public.

La relocalisation des sièges de la MDEF et de la Mission locale, dans les nouveaux locaux situés 24, rue Étienne Rognon dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, a ainsi permis d'organiser concrètement cette mutualisation des services des deux entités, de même que le regroupement progressif de leurs antennes de proximité respectives.

Le programme d'actions mutualisé de la « Maison Lyon pour l'emploi » est réalisé en particulier dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Le PLIE est un dispositif essentiel pour améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail, résultant d'une accumulation de problèmes sociaux, économiques et professionnels.

La programmation emploi-insertion 2018 qui vous est présentée ce soir contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre du PLIE et plus largement du plan d'actions mutualisé de la « Maison Lyon pour l'emploi ».

Les actions proposées pour la programmation 2018 se déclinent autour de cinq axes :

- L'accueil-orientation/diagnostic,
- La référence de parcours,
- La mise en situation de travail,
- La formation et accès à l'emploi,
- Les actions complémentaires.

Le montant total qui vous est proposé au titre des

subventions allouées est 674 964 euros.

Pour mémoire, en 2017 le montant des subventions allouées au titre de la programmation pour l'insertion professionnelle était de 693 517 euros.

Je vais vous donner quelques exemples d'actions qui sont proposées :

Pour l'Accueil, on vous propose d'attribuer une subvention à IDEO (Initiatives pour le développement d'emplois et d'orientations), 14 bis rue de Narvik Lyon 8<sup>ème</sup> pour son action Permanence Emploi Quartier des États-Unis, pour un montant de 12 500 euros.

Pour l'action Mise en situation de travail, on a trois subventions pour la régie de quartier Euréqua pour les actions suivantes :

- Atelier Chantier d'Insertion Zig Zag pour un montant de 19 622 euros,
- Rénovation du bâtiment pour un montant de 6 000 euros,
- Réussir l'insertion professionnelle durable pour un montant de 18 952 euros.

Pour la Formation et l'accès à l'emploi, on a des subventions pour des structures qui concernent tout Lyon que je vous laisserai lire.

Puis nous avons des Actions complémentaires avec le CIDFF du Rhône (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Rhône) pour son action Diagnostic vie personnelle et familiale pour un montant de 9 360 euros et pour son action Femme/Mère, le choix de l'emploi d'un montant de 12 500 euros.

Toujours dans les Actions complémentaires :

- REED, situé dans le 9<sup>ème</sup> et qui intervient sur le 7<sup>ème</sup>, le 8<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> arrondissements pour l'accompagnement de 35 femmes dans une action Initiatives Emploi pour un montant de 24 000 euros ;

- UFCS/FR Formation Insertion pour une action Insertion professionnelle et Accueil petite enfance pour un montant de 3 000 euros.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous remercie de bien vouloir l'adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non)

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**24. 28294 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, développement réseau) pour un montant de 50 150 euros – Approbation et autorisation de signer la convention de financement – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance**

**Mme FERRARI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'isolement, notamment vers nos aînés, c'est pourquoi un soutien fort est développé en direction des associations qui interviennent dans ce sens.

Plusieurs associations peuvent donc bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Dans notre arrondissement, c'est le cas pour la régie de quartier EUREQUA et le centre social de Mermoz avec des subventions proposées à hauteur de 18 500 euros pour la première et 7 000 euros pour la seconde.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de les approuver.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

*(Non)*

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**25. 28066 – Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Direction de l'Enfance**

**Mme FERRARI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit d'une délibération classique sur la signature de conventions avec diverses associations gestionnaires Petite Enfance.

Certaines conventions arrivent à échéance, il s'agit d'en approuver le renouvellement.

Dans le 8<sup>ème</sup>, nous sommes concernés par deux crèches collectives, une crèche familiale et une halte-garderie et par un RAM (Relais Assistantes Maternelles).

Je profite de cette délibération pour vous rappeler que depuis 2014 nous avons augmenté notre capacité d'accueil de 150 berceaux sur l'arrondissement. Dernièrement l'Escale de Nelly a pu

ouvrir ses portes et offre 48 berceaux supplémentaires. Je pense que nous pouvons nous féliciter de ces berceaux supplémentaires sur notre arrondissement.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non)

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**26. 28341 – Lancement de la première tranche de l'opération n° 60004005 « Aménagements des crèches 2015-2020 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – Programme n° 00002 – Direction de l'Enfance**

**Mme FERRARI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit ici du lancement de la première tranche des opérations d'aménagements des crèches. Pour information, cette opération permet d'intervenir dans les crèches pour effectuer des ajustements ou des aménagements afin de mieux répondre aux demandes de la PMI notamment.

Dans le 8<sup>ème</sup> nous sommes concernés par la réalisation de travaux de rénovation de la crèche Viviani.

L'ensemble de ces travaux sur la ville de Lyon s'élève à 335 000 euros.

Il vous est donc demandé aujourd'hui d'approuver cela.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*)

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**27. 28168 – Programmation financière 2018 au titre du projet éducatif de territoire PEDT de Lyon (volet extra-scolaire). Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 318 573 euros – Direction du Développement Territorial**

**M. LEVY.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Avant d'échanger directement sur le rapport, une information qui nous a été donnée aujourd'hui puisque le Maire de Lyon, en présence notamment de Michel LE FAOU, a présenté la révision du Plan prévisionnel d'investissement en ce qui concerne les écoles de notre ville et donc a fait un certain nombre d'annonces qui vont forcément impacter notre arrondissement.

Tout simplement elle part du constat que nous avons une hausse des effectifs scolaires sur la ville en moyenne de 10 %, aussi bien pour les maternelles que pour les élémentaires, et notre arrondissement, vous le savez, a été particulièrement impacté avec plus de 1 000 en moins de trois ans.

Cela veut dire qu'un certain nombre de programmes d'investissement scolaire ont été annoncés. Mme FERRARI parlait à l'instant de l'effort fait sur le mandat sur la petite enfance donc forcément cela se décline pour ceux qui sont plus grands.

C'est la confirmation de la livraison pour septembre 2019 du groupe scolaire sur le PUP Berliet pour 18 classes et un

investissement de la Ville de 19 millions d'euros. C'est également un certain nombre d'actions qui vont être lancées, notamment un groupe scolaire sur Julien Duret, que nous avons déjà abordé dans ce Conseil, mais qui est confirmé pour une ouverture pour septembre 2020, on l'espère en tout cas, et qui sera dimensionné à 18 classes, avec un coût global de 13 millions d'euros.

Il y a aussi un certain nombre de projections qui sont faites pour les années à venir au regard de l'évolution de la population notamment sur le quartier de Mermoz. On a parlé de la reconfiguration du quartier demain avec l'implantation du centre social sur le site de la Maison du peuple, avec également sur ce site une crèche. Tout un travail va être engagé notamment pour travailler sur le groupe scolaire Pasteur qui fera à terme 14 classes et bien sûr le groupe scolaire Olympe de Gouges. Un travail sera également engagé sur d'autres écoles dans l'arrondissement en termes de reconfiguration et d'études, je pense notamment aux secteurs États-Unis et Bachut.

Un certain nombre d'actions et de rénovation qui sont confirmées : le groupe scolaire Pasteur pour un montant de 880 000 euros et une livraison des travaux pour septembre 2018 avec la construction du restaurant modulaire, et le groupe scolaire Lumière, avec une opération d'un montant de 2 070 000 euros, qui sera livré à la rentrée 2019. Le restaurant scolaire sera provisoirement implanté sur le terrain Dargent face à l'école Lumière.

Il était important, me semble-t-il, au-delà des questions financières sur la vie de nos écoles, de rappeler que la Ville prend en compte les évolutions démographiques et engage un certain nombre d'investissements dans notre arrondissement.

Sur le PEDT, qui est l'objet du rapport proposé aujourd'hui, sur le troisième temps, le temps extrascolaire, de soutenir :

- L'association Ebulliscience, implantée sur le quartier de Mermoz à Olympe de Gouges, pour un montant de 20 000 euros, pour un programme global d'animations scientifiques qui a fait preuve de son efficacité et le mois prochain il y aura notamment une mise en lumière particulière qui sera faite sur les actions portées par Ebulliscience.

- Le centre social États-Unis pour Tickets Sport Culture.

- L'Association nationale des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) sur la mobilisation des habitants du sud du quartier des États-Unis pour un travail sur la parentalité, notamment sur les actions de médiation qui sont particulièrement importantes.

On en avait parlé en Conseil d'arrondissement il y a deux ans quand la rentrée avait été difficile au collège Longchambon et tout ce travail partenarial, associatif a permis une action concrète et réelle sur le règlement des conflits, des incivilités et un travail de médiation qui a permis d'aboutir à 80 % de médiations qui ont pu réussir. Tout ce travail qui mêle école, familles, quartier et éducation populaire permet de faire en sorte que l'école soit tout simplement un lieu d'apprentissage et en tout cas on l'espère, éloigné des problématiques de la vie quotidienne des familles.

- Arts et développement Rhône-Alpes pour un montant de 9 700 euros.

- Action Basket Citoyen pour un montant de 5 000 euros.

- Comité du Rhône Handisport pour le handisport scolaire plus particulièrement à l'école Édouard Herriot pour un montant de 5 000 euros.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

*(Non)*

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**28. 28166 – Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 29 000 euros – Direction du Développement Territorial**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous sommes concernés par plusieurs rapports proposés aujourd'hui :

- Le CRIJ à travers les actions « Les promeneurs du net » avec les MJC de notre arrondissement.

- Les Scouts pour le groupe Ghandi États-Unis pour un montant de 5 000 euros.

- Unis-Cité pour une action de valorisation du service civique plus particulièrement sur le quartier de Mermoz pour un montant de 5 000 euros.

- Le Festival du Film Jeune de Lyon pour un montant de 1 000 euros.

- Les Scouts musulmans de France pour une action notamment sur le quartier Moulin à Vent, pour un montant de 1 500 euros.

- Une nouvelle action, ZUP de CO, plus particulièrement pour les jeunes du collège Longchambon, qui vise à organiser des soutiens et de l'accompagnement à la scolarité pour des jeunes du collège en lien avec des étudiants en école de commerce mais

également des jeunes en service civique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

*(Non)*

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**29. 28165 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2018 pour un montant total de 66 797 euros – Direction du Développement Territorial**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous avons deux types de délibérations : des chantiers « loisirs » à destination d'adolescents entre 14 et 18 ans et des chantiers « éducatifs » pour des jeunes entre 16 et 25 ans.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par un soutien à la MJC Monplaisir pour des chantiers de jeunes notamment pour ceux qui sont sur le secteur Moulin à Vent Grand Trou, la MJC Laënnec prend un chantier sur le Clos Rigal et le centre social des États-Unis pour une série de chantiers également mis en œuvre.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des demandes de parole ? *(Non)*

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui

s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**30. 28164 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2018 pour un montant total de 48 350 euros – Direction du Développement Territorial**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit de la seconde partie de la délibération. Sur le dispositif Ville Vie Vacances, il s'agit d'accompagner la MJC Monplaisir pour le dispositif « On est en vacances » pour un montant de 5 000 euros, les animations de quartier pour les 11-15 ans sur le quartier de Mermoz pour un montant de 2 000 euros et le centre social des États-Unis pour des actions jeunes pour un montant de 2 500 euros.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non)

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

**31. Jardins partagés – Projet de délibération jardins partagés – Projet convention jardins stade Dumont**

**M. HEURTREY.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit d'une mise à disposition à l'association SELGT d'un terrain qui a été transféré par la Ville de Lyon à la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement, c'est la raison pour laquelle nous avons cette

délibération spéciale et raison pour laquelle la convention temporaire d'occupation à titre gratuit est signée directement par le Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce terrain est situé impasse Antoine Dumont, en bordure du stade Dumont. Le futur occupant sera donc l'association SELGT (Société d'Encouragement aux Écoles Laïques du Grand Trou) qui aura en charge la création et l'animation d'un jardin partagé sur cet espace de 300 m<sup>2</sup> au total et dont la partie cultivable occupera une surface de 160 m<sup>2</sup>. Les travaux d'aménagement sont déjà en cours et bientôt terminés.

C'est un vieux projet qui a pu enfin voir le jour grâce à la ténacité et au travail de trois organismes qu'il faut ici saluer : la SELGT bien sûr, qui est porteuse du projet, et son président Roger DUMONT, le conseil de quartier Grand Trou Moulin à Vent qui a également activement participé et son président Thomas FAUROBERT et enfin, l'association Les Arômes du 8<sup>ème</sup>, avec une expertise très appréciée de Gilles TAULEMESSE qui est également administrateur au sein du Passe jardins et qui va faire l'accompagnement de cette création.

Je souhaite également saluer le travail qui a été mené par les services de la Ville de Lyon et en particulier à la Direction du Développement Territorial, Hélène FONFREDE et je me permets également de saluer l'implication de Laurent GAUTHIER de la Direction des Espaces Verts dans ce projet. Ils ont vraiment fait un très beau travail et ce sont eux qui ont quand même aussi permis la réalisation de ce beau projet.

Ce nouveau jardin partagé sera le 8<sup>ème</sup> jardin ainsi créé dans notre arrondissement, ce qui démontre là encore une belle dynamique et j'espère que nous pourrons poursuivre dans cette voie parce qu'il y a une vraie demande des habitants sur ce sujet.

Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Monsieur ODIARD.

**M. ODIARD.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

C'est avec plaisir bien sûr que je voterai cette délibération. M. Franck HEURTREY a souligné qu'il s'agit d'un ancien projet et c'est vrai que dans le précédent mandat cela avait été un sujet de discussion qui n'avait pas abouti puisque cela aboutit maintenant et c'est très heureux.

C'est vrai que l'on assiste depuis ces dernières années à un engouement pour ces jardins partagés. On en installe un peu partout et cela a beaucoup de succès. Très vite ensuite on a l'installation de composteurs de quartier, on en a un qui s'est installé récemment à Monplaisir. Les deux entités sont très intéressantes.

Autant le jardin partagé, par définition est assez limité en termes d'impact au niveau des participants, car on ne peut pas être un trop grand nombre de personnes à jardiner mais cela dépend de la superficie bien sûr, autant le composteur permet de recycler tous les déchets du jardin et aussi d'avoir une ouverture sur le quartier auprès d'habitants qui ne participent pas forcément au jardin mais qui peuvent participer à des animations et à du lien social permis par ces échanges en faveur du développement durable, de la réduction des déchets et de quelque chose qui mobilise les gens entre eux.

D'autant plus que c'est vrai que les ordures ménagères résiduelles, tout ce qui est organique est censé dans les prochaines années être systématiquement composté, que ce soit par des biais individuels ou par une collecte de la collectivité.

Toutes ces initiatives vont dans le bon sens et c'est vrai qu'il faut vraiment que l'on arrive à trouver dans chaque petit espace qui peut être délaissé et livré à diverses occupations sauvages, la possibilité de transformer cela en des lieux qui sont animés provisoirement éventuellement par les habitants pour ce besoin de nature qui est exprimé par un grand nombre de nos concitoyens.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Je crois que l'on peut aussi ajouter pourquoi cette opération a mis du temps pour éclore, c'est que le terrain était quand même visé pour faire un éventuel groupe scolaire. Comme ce soir M. LEVY vous l'a annoncé, avec la construction de ce groupe scolaire sur la place Julien Duret, tout devient possible après pour pouvoir développer cette opération à côté du stade Dumont.

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Y a-t-il des questions diverses ? *(Non)*.

Je lève la séance. Merci pour votre participation.

*(La séance est levée à 20 heures 24.)*